

AVRIL 2020

ERRD 2019

**Consignes de remplissage et
évolutions des cadres
normalisés**

Version 3.0

Sommaire

1 Consignes générales	3
1.1 Site de téléchargement des fichiers.....	3
1.2 Logiciels compatibles.....	4
1.3 Onglet « Lisez-moi » et aides contextuelles.....	4
1.4 Champs obligatoires de l'onglet « Page de garde »	5
1.5 Comment générer les onglets d'un cadre	6
1.6 Comment activer les macros.....	6
1.7 Correspondance cadre ERRD/dossier informatique dans ImportERRD ...	7
1.8 Un compte de résultat par Finess Etablissement	7
1.9 Intégration des budgets sans Finess Etablissement.....	8
2 Évolution des cadres normalisés.....	8
2.1 Modification du cadre de présentation de l'annexe activité réalisée	8
2.2 Déploiement de nouveaux contrôles de cohérence non normalisés	9
3 Aide à la fiabilisation des dépôts	9
3.1 Rappel des usages qui sont sources courantes de blocage	9
3.2 Contrôles de cohérence intégrés.....	10

1 Consignes générales

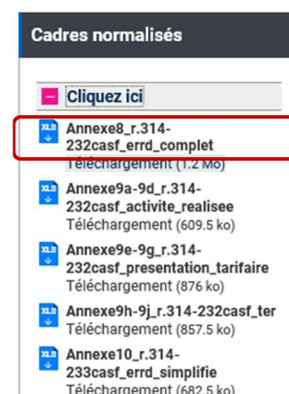
1.1 Site de téléchargement des fichiers

Les cadres normalisés ERRD 2019 sont mis à disposition de tous sur le site de la DGCS : <http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/reforme-de-la-tarification>

Une fois sur la page du site, cliquez sur le lien « Cliquez ici » en bas à droite de l'écran pour accéder au sous menu « Cadres normalisés » :



Puis cliquez sur le cadre souhaité comme dans l'exemple ci-contre :



Il convient d'utiliser uniquement ces cadres en vigueur.

Fichiers normalisés de l'ERRD 2019 :

- > ERRD complet : Annexe8_r.314-232casf_errd_complet
- > ERRD simplifié : Annexe10_r.314-233casf_errd_simplifie
- > ERCP : Annexe11_r.314-233casf_erpc
- > Annexes Activité réalisée : Annexe9a-9d_r.314-232casf_activite_realisee
- > Annexes TER : Annexe9h-9j_r.314-232casf_ter
- > Annexes Présentation tarifaire : Annexe9e-9g_r.314-232casf_presentation_tarifaire

- **Nom des fichiers**

Il est possible de modifier les noms des fichiers. Veillez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de tarification.

Exemple : ID_FINESSEJ_Type_AAAAMMJJ_V1

Avec ID : identifiant du dossier sur la plateforme

FINESSEJ : numéro finess de l'entité juridique

Type : type de document (ex : errd_complet)

AAAAMMJJ : date du fichier

Vx : numéro de version

- **Version des fichiers**

Chaque fichier possède un numéro de version inscrit dans l'onglet « Page de garde » du cadre (cellule A1) qui permet à l'application ImportERRD de le reconnaître. Les versions disponibles pour la campagne ERRD 2019 sont les suivantes :

- > ERRD complet : #ERRDHA-2018-01#
 - > ERRD simplifié : #ERRDNH-2018-01#
 - > ERCP : #ERRDSA-2018-01#
 - > Annexes Activité réalisée : #AERRDACT-2019-01#
 - > Annexes TER : #AERRDEFF-2018-01#
 - > Annexes Présentation tarifaire : #AERRDFIN-2018-01#
-

1.2 Logiciels compatibles

L'utilisation du logiciel Excel Microsoft est requise.

Les cadres et les plateformes ne sont pas compatibles avec LibreOffice et OpenOffice.

Plusieurs utilisateurs ont signalé des problèmes de fonctionnement des macros dans la version Excel 1997-2003.

1.3 Onglet « Lisez-moi » et aides contextuelles

Dans chaque cadre, un onglet « LISEZ-MOI » contient des renseignements ainsi qu'un récapitulatif des aides contextuelles directement intégrées dans les onglets des cadres et destinées à faciliter leur prise en main essentiellement technique. Ces informations ne prétendent pas à l'exhaustivité et ne se substituent pas aux dispositions réglementaires applicables.



Ces aides sont signalées par une icône spécifique en forme de point d'interrogation sur fond vert situé à côté des champs pour lesquels elles ont été prévues, comme dans l'exemple ci-dessous.



N° FINESS (entité juridique) :

1.4 Champs obligatoires de l'onglet « Page de garde »



Les champs obligatoires à saisir pour que tous les onglets du fichier puissent être générés et que le cadre puisse être déposé sur la plateforme sont l'exercice, le n° FINESS (entité juridique), le statut de l'entité juridique, le N° Finess Etablissement, la catégorie de l'établissement et le CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée (champ présent uniquement dans l'ERRD complet).

• Exercice :

Il doit correspondre à l'exercice de campagne. L'ERRD à transmettre courant 2020 est relatif à la campagne 2019 donc il faut inscrire « **2019** » dans la page de garde. Si ce champ est vide ou saisi avec une valeur erronée, le chargement du cadre sur la plateforme sera bloqué et le message suivant s'affichera :

❌ L'exercice du document chargé n'est pas renseigné.

• N° FINESS (entité juridique) : cas spécifique des sociétés commerciales contrôlées

L'organisme commercial qui dépose un ERRD pour le compte de sociétés gestionnaires d'EHPAD contrôlées (dans les conditions prévues au II de l'article L. 233-16 du code de commerce) doit saisir le Finess EJ de son choix, parmi les Finess EJ de ces sociétés contrôlées.

Ce Finess EJ devra également être celui sélectionné sur la plateforme pour créer le dossier de dépôt. Pour rappel, sur la plateforme, il conviendra de cocher la case « Société commerciale contrôlée » avant d'enregistrer le dossier, pour pouvoir affecter tous les Finess Etablissement rattachés au compte utilisateur de l'organisme commercial.

• Champ « CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée » : cas des EHPAD

Pour les EHPAD, il convient de sélectionner « Non ». Ces établissements ne sont pas soumis à l'équilibre strict, qu'ils aient ou non signé un CPOM.

N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
060800992	EHPAD						Non

Pour les autres catégories d'ESMS, vous pouvez vous référer au schéma « Règles d'équilibre des CRP d'un ERRD » consultable à partir de la page « Aide » de la plateforme. En règle générale, le choix renseigné dans le cadre ERRD de l'exercice N est le même que celui retenu dans le cadre EPRD du même exercice.

1.5 Comment générer les onglets d'un cadre



A la première ouverture des fichiers Excel vierges, seuls les onglets « LISEZ-MOI », « Page de garde » et « Id_CR_SF » sont visibles.

Les cadres normalisés principaux et annexes fonctionnent tous selon le même procédé de génération automatique des onglets en remplissant le tableau de l'onglet « **Page de garde** » listant les établissements et services du périmètre de l'ERRD et en cliquant sur l'icône + sous le tableau, selon l'ordonnement suivant :

1. Premier Finess ET :

- Saisie de la première ligne du tableau
- Puis clic sur l'icône + (en bas du tableau)
- Le(s) onglets spécifiques à ce Finess ET et tous les onglets communs du cadre sont alors automatiquement générés.

2. Deuxième Finess ET :

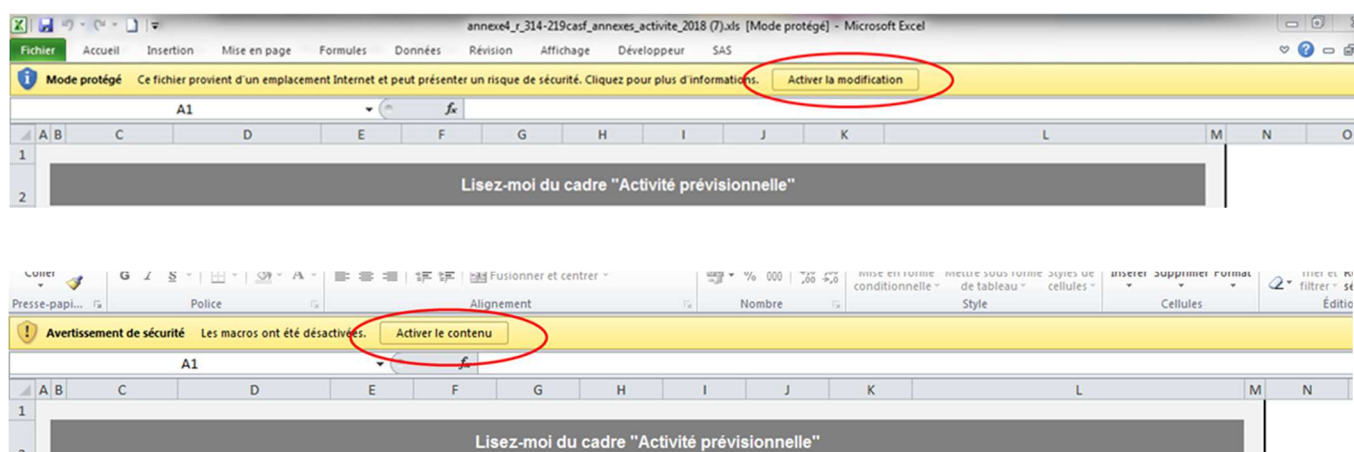
- Saisie de la deuxième ligne du tableau
- Puis clic sur l'icône +
- Le(s) onglets spécifiques à ce Finess ET sont alors automatiquement générés.

3. Etc.

1.6 Comment activer les macros

Certaines fonctions dépendent de paramétrages de base appliqués à l'ordinateur de travail de l'utilisateur. En cas de blocage, ces paramètres doivent être activés par l'utilisateur lui-même.

La génération automatique des onglets décrite au § 1.5 ne peut fonctionner que si les macros sont activées. Pour ce faire, il faut cliquer sur « Activer » dans les fenêtres qui s'affichent à l'ouverture du cadre, comme ci-dessous :



Si ces fenêtres n'apparaissent pas, cela peut être dû aux paramètres de configuration définis par défaut dans l'ordinateur de l'utilisateur.

- > Les paramètres « Active X » sont peut-être désactivés : dans Excel, aller dans le menu Fichier > Options > Centre de gestion de la confidentialité > Paramètre du centre de la gestion de la confidentialité > Paramètre ActiveX > et sélectionner « M'avertir avant d'activer tous les contrôles dotés de restrictions minimales ».
- > Le niveau de sécurité des macros est peut-être inadapté : dans Excel, aller dans le menu Fichier > Options > Centre de gestion de la confidentialité > Paramètre du centre de la gestion de la confidentialité > Paramètre des macros > et sélectionner « Désactiver toutes les macros avec notification ».

Une fois ces paramètres réglés, l'utilisateur doit télécharger à nouveau le cadre sur le site de la DGCS.

1.7 Correspondance cadre ERRD/dossier informatique dans ImportERRD

Les données indiquées dans le dossier de dépôt créé sur la plateforme ImportERRD doivent être en cohérence avec celles renseignées dans les cadres :

- > Le champ « Exercice » doit correspondre à l'année de la campagne de dépôt.
- > Le champ « N° FINESS (entité juridique) » doit être le même que le N° Finess EJ utilisé pour créer le dossier de dépôt.
- > Les Finess ET (Etablissement) listés dans le tableau de la page de garde du cadre doivent correspondre aux Finess ET affectés au dossier dans ImportERRD.

Si ces consignes ne sont pas respectées, les dépôts ne pourront être effectués en conformité avec l'organisation effective de l'organisme gestionnaire.

1.8 Un compte de résultat par Finess Etablissement

Le périmètre d'un ERRD peut comprendre un ou plusieurs établissements identifiés par leur Finess géographique (Finess ET). Un compte de résultat doit être généré pour chaque FINESS ET.

Avertissement

Certains gestionnaires procèdent au regroupement, dans un même compte de résultat, de données de plusieurs ESMS ayant chacun leur Finess ET. Cette pratique complique la réconciliation des ESMS inclus dans les ERRD avec le répertoire national FINESS et limite les possibilités de comparaison parmi les groupes homogènes d'établissements ; elle n'est donc pas recommandée.

1.9 Intégration des budgets sans Finess Etablissement



Activités concernées (liste indicative non exhaustive) : accueils de jour adossés, budgets commerciaux des ESAT, SIC, DNA, modes d'accueil (hors hébergement permanent) de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les ESMS accueillant des enfants handicapés, etc.

Pour intégrer ces activités, utilisez l'onglet « **Id CR SF** » du cadre. Le procédé technique est le même que pour le tableau de la page de garde : il faut saisir la ligne du budget sans Finess dans le tableau de l'onglet « Id_CR_SF » (une ligne par budget sans Finess), puis cliquer sur l'icône +.

Avertissement

L'onglet « Id_CR_SF » a pour seul objectif de retracer distinctement l'exploitation d'activités sans Finess ET propre qui relèvent d'un même établissement ou service. Il ne doit pas être utilisé pour pratiquer d'éventuels regroupements de plusieurs ESMS ayant chacun leur FINESS ET.

2 Évolution des cadres normalisés

2.1 Modification du cadre de présentation de l'annexe activité réalisée

Fichier concerné : Annexe9a-9d_r.314-232casf_activite_realisee (version #AERRDACT-2019-01#)

Les évolutions apportées concernent principalement l'onglet « Activité L.242-4 CASF » :

- > ajout du nombre de personnes bénéficiaires des amendements Creton par orientation ;
- > harmonisation du nommage de certaines variables entre l'annexe Activité prévisionnelle (EPRD) et l'annexe Activité réalisée (ERRD) ;
- > ajout d'une nouvelle aide contextuelle relative au champ « Date de la dernière autorisation » en page de garde.

Nouvelle version

	Activité prévisionnelle N actualisée au 31 janvier N											
	TOTAL N		+ 20 ans orientés ESAT		+ 20 ans orientés MAS				+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH		+ 20 ans orientés en foyer (autre que FAM) ou SAVS	
	Nb journées	Nb personnes accueillies	Nb journées	Nb personnes accueillies	Nombre total		Dont titulaires CMU-C		Nb journées	Nb personnes accueillies	Nb journées	Nb personnes accueillies
	(de 1 à 5)		(1)		(2)				(3)		(4)	
Externat	0	0										
Semi-internat	0	0										
Internat	0	0										
Autre 1 (à préciser)	0	0										
Autre 2 (à préciser)	0	0										
Autre 3 (à préciser)	0	0										
TOTAL en journées / personnes accueillies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1). Dont doubles orientations et orientations ne précisant pas la catégorie d'ESSMS pour adultes handicapés, sauf doubles orientations foyer-de vie/FAM qui doivent être enregistrées dans la colonne "+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAH"

=> Modifications également passées dans le tableau « Activité réalisée N »

2.2 Déploiement de nouveaux contrôles de cohérence non normalisés

Objectif : attirer l'attention de l'utilisateur sur la saisie de certains champs particulièrement utiles pour le suivi de l'activité des ESMS et de l'impact des réformes.

Ces nouveaux contrôles sont déployés dans deux cadres annexes dès la campagne ERRD 2019 :

- > Annexes présentation tarifaire (Annexe9e-9g_r.314-232casf_presentation_tarifaire)
- > Tableaux des effectifs et des rémunérations (Annexe9h-9j_r.314-232casf_ter)

Ils sont détaillés au § 3.2 ci-après.

Cette démarche sera poursuivie sur les prochains exercices.

3 Aide à la fiabilisation des dépôts

3.1 Rappel des usages qui sont sources courantes de blocage

Cette liste recense des exemples d'anomalies qui empêchent le chargement sur la plateforme et/ou l'importation dans la base de données de l'application.

1. Utilisation de versions de fichiers cadres obsolètes (cf. § 1.1)
2. Format incompatible (Libre/Open Office, versions Excel 2003...)
3. Informations générales obligatoires non ou mal renseignées dans la page de garde (cf. § 1.4)
4. Confusion entre le n° FINESS EJ (entité juridique) et le n° FINESS ET (Etablissement)
5. Mauvaise sélection des paramètres déterminant le modèle de CRP ou le type d'annexe généré à partir de la page de garde
6. Génération des comptes de résultat (onglets « CRP/CRA ») sans passer par l'icône « + » de la page de garde selon le procédé décrit au § 1.5, en utilisant à tort le modèle masqué ou l'onglet « Id_CR_SF » réservé uniquement aux activités sans identifiant FINESS ET
7. Actions de type « couper-coller » / « copier-coller » qui écrasent des formules ou suppriment des variables
8. Insertion de liens vers un document externe (empêche l'intégration des données en base)
9. Déverrouillage des cellules protégées ou blocage de l'ouverture du fichier par un code
10. Modification d'éléments de mise en page (ex : modification des listes déroulantes des champs « Statut juridique » et « Catégorie », insertion de lignes/colonnes).

3.2 Contrôles de cohérence intégrés

Des contrôles automatisés listés ci-dessous ont été intégrés à titre indicatif dans certains cadres.

Ils ont pour seul objectif d'attirer l'attention de l'utilisateur sur certaines données omises ou d'éventuels écarts entre deux zones de saisie, et ne certifient pas la validité des informations dont la production relève de la responsabilité de l'organisme gestionnaire.

Ces contrôles ne sont pas bloquants pour le dépôt dans ImportERRD : ainsi, s'ils mettent à jour des anomalies présumées, ceci n'empêchera pas le chargement des fichiers sur la plateforme.

> ERRD complet

- Cohérence de la variation de trésorerie entre « ERRD synthétique » et « Bilan financier »
- Cohérence entre le total des biens et le total des financements dans « Bilan financier »
- Cohérence des dotations et reprises de provisions réglementées entre les comptes de résultat et l'onglet « Provis°, dépréciat°, subvent » (comptes 7872/7874)
- Cohérence des dotations et reprises de fonds dédiés entre les comptes de résultat et l'onglet « Provis°, dépréciat°, subvent » (comptes 689/789)
- Cohérence des reprises de subventions d'investissement entre les comptes de résultat et l'onglet « Provis°, dépréciat°, subvent » (comptes 777)

> TER (onglet « TER type EHPAD-AJA »)

Tableau « Répartition des charges relatives au personnel salarié dans les EHPAD, PUV et AJ » :

- TOTAL nombre global* d'ETP non nul
- TOTAL nombre global* d'ETP égal à la somme (TOTAL ETP section « hébergement » + TOTAL ETP section « dépendance » + TOTAL ETP section « soins »)
- TOTAL montant global* rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel non nul
- TOTAL montant global* rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel égal à la somme (TOTAL rémunérations brutes et charges fiscales et sociales section « hébergement » + TOTAL rémunérations brutes et charges fiscales et sociales section « dépendance » + TOTAL rémunérations brutes et charges fiscales et sociales section « soins »)
- Nombre global* d'ETP ASH non nul
- Nombre global* d'ETP ASH égal à la somme (nombre d'ETP section « hébergement » ASH + nombre d'ETP section « dépendance » ASH)
- Nombre global* d'ETP AS-AMP-AES non nul
- Nombre global* d'ETP AS-AMP-AES égal à la somme (nombre d'ETP section « dépendance » AS-AMP-AES + nombre d'ETP section « soins » AS-AMP-AES)
- Montant global* rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel ASH non nul
- Montant global* rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel ASH égal à la somme (rémunérations brutes et charges fiscales et sociales section « hébergement » ASH + rémunérations brutes et charges fiscales et sociales section « dépendance » ASH)
- Montant global* rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel AS-AMP-AES non nul

- Montant global* rémunérations brutes et charges fiscales et sociales Réel AS-AMP-AES égal à la somme (rémunérations brutes et charges fiscales et sociales section « dépendance » AS-AMP-AES + rémunérations brutes et charges fiscales et sociales section « soins » AS-AMP-AES)

Tableau « Répartition des charges relatives au personnel extérieur à l'établissement » :

- TOTAL nombre global* d'ETP égal à la somme (TOTAL ETP section « hébergement » + TOTAL ETP section « dépendance » + TOTAL ETP section « soins »)
- TOTAL montant global* des charges Réel égal à la somme (TOTAL charges section « hébergement » + TOTAL charges section « dépendance » + TOTAL charges section « soins »)

(*) toutes sections

> Présentation tarifaire

Annexes 9E1 et 9E2 applicables aux EHPAD/AJA (onglets « EHPAD-AJ_TH-A » et « EHPAD L.342-1 à 6 ») :

- Vérification de la complétude des charges de personnel Réel N :
 - Charges section « hébergement complétées
 - Charges section « dépendance » complétées
 - Charges section « soins » complétées
 - Charges « Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service de repas » section « hébergement » complétées
 - Charges « Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service de repas » section « dépendance » complétées
 - Charges « Dont AS-AMP-AES » section « dépendance » complétées
 - Charges « Dont AS-AMP-AES » section « soins » complétées
- Vérification de la complétude du forfait global soins : produits à la charge de l'assurance maladie (sauf c/7351125) Réel N section « soins » complétés
- Vérification de la complétude du forfait global dépendance à la charge du département (hors financements complémentaires) : part issue du résultat de l'équation tarifaire dépendance (c/7352121) Réel N section « dépendance » complétée
- Vérification des participations des usagers relatives à la dépendance : part afférente à la dépendance (hébergement permanent) (c/73532) Réel N section « dépendance » complétée

www.cnsa.fr
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

